

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.091**

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 27 septembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 27 septembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

**ABSENTS -EXCUSES** : M. BOURGEOIS, M. BUJARD, Mme CROUÉ, Mme DURAND,  
M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ACQUISITION DE TERRAIN MOUCHEL Micheline  
cadastré section AW n° 168 sis RUE DE RATION

**VOTE** : UNANIMITE

La parcelle cadastrée section AW n° 168, d'une surface de 19 745 m<sup>2</sup>, avant bornage, située au lieu-dit « RATION », jouxte les terrains communaux sur lesquels est implanté le CAREL. Cette parcelle est réservée à l'usage de jardins urbains à protéger dans le document d'urbanisme et représente une réserve foncière importante en plein cœur de la Ville.

Madame MOUCHEL Micheline, par lettre de son notaire du 16 février 2006, a proposé à la Ville de se porter acquéreur au prix de 200 000 €

Par lettre du 12 mai 2006, la Ville a donné son accord.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis du service des domaines en date du 12 janvier 2006,
- VU l'avis des commissions des permis de construire en date du 24 janvier 2006 et du 28 février 2006,
- VU la proposition de Madame MOUCHEL Micheline, par lettre de son notaire, en date du 16 février 2006,
- CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle de terrain s'ajouterait à la réserve foncière de la Ville dans le secteur,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AW n° 168, d'une surface de 19 745 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit « RATION » moyennant la somme de 200 000 € (deux cent mille euros),
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître LEBRETVILLOIS, 1 boulevard de Cordouan, BP 46, 17204 ROYAN cedex, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 octobre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT